



Audience ministérielle

Exemplaire mais pas prioritaire !

Monsieur Moscovici, Ministre de l'Économie et des Finances, a reçu ce jour les fédérations syndicales représentatives.

Cette audience fait suite au courrier que lui avaient adressé les fédérations....le 22 janvier Sans commentaire !

Ce rendez-vous vient quelques semaines après les fortes turbulences qu'a connues Bercy suite à l'affaire Cahuzac, mais aussi aux rencontres que le nouveau ministre délégué au budget, Monsieur Cazeneuve, a eu avec les fédérations mais également avec les syndicats de la DGFIP et de la DGDDI, fin avril.

FO Finances n'a pas été étonnée du discours introductif du ministre, qui s'inscrit pleinement dans celui tenu par le gouvernement, et même plus généralement par tous les gouvernements de l'Union Européenne.

La récession économique, fruit de cette politique d'austérité généralisée, en est hélas la conséquence logique.

Les injonctions formulées par la Commission Européenne en sont le dernier avatar.

En référence à son discours prononcé au Comité Technique du 16 octobre dernier, FO Finances a affirmé que les quatre objectifs du Ministre, n'ont pas été atteints :

- Sur le pouvoir d'achat : le blocage de la valeur du point d'indice a engendré une détérioration de celui-ci,
- Sur les contractuels : si le dossier des enquêteurs de l'INSEE a connu une concrétisation en début d'année, à ce jour la loi du 12 mars 2012 ne s'est pas concrétisée par des concours de titularisation,
- Sur les conditions de travail : leur détérioration s'accroît chaque jour un peu plus, mettant régulièrement en danger la sécurité des agents face aux incivilités des usagers, mais aussi face aux retards pris sur certains aménagements de locaux (par exemple les sites amiantés de Montauban, Bordeaux, Montargis),

- Sur l'égalité professionnelle : où hormis l'application de quotas sur les emplois de cadres supérieurs dirigeants imposée par la loi, peu de mesures concrètes sont venues la réduire.

FO Finances, a poursuivi son intervention sur des questions très précises, qui auraient dû amener le Ministre à clarifier ses intentions sur le devenir des missions ministérielles et celui des agents.

Les questions posées par FO Finances

1. Les ministères économiques et financiers sont-ils toujours non prioritaires pour ce gouvernement ?

Réponse du ministre : *si dans l'action publique, ce sont des ministères prioritaires, sur le plan budgétaire, ils ne le sont pas ! Regrettant l'expression « non prioritaire », pour Bercy il préfère l' « exemplarité ».*

2. La politique de suppressions d'emplois sera-t-elle poursuivie dans le PLF 2014? Les moyens de fonctionnement et d'investissement permettront-ils d'assurer le plein exercice des missions dévolues aux directions ?

Réponse du ministre : *Les arbitrages ministériels sont en cours, mais sur les emplois, la doctrine gouvernementale restera la même que l'an passé.*

3. Les démarches stratégiques directionnelles ont-elles vocation à être finalisées cet été, alors même qu'aucun dialogue social n'est à ce jour possible, tant à la DGFIP qu'à la DGDDI ?

Réponse du ministre : *Il n'y aura pas de report ; il déplore que les interpellations qu'ils rencontrent à l'occasion de ses visites de sites, ne soient pas relayées dans le dialogue social directionnel. Il a réaffirmé son total soutien aux directeurs généraux de la DGFIP et de la DGDDI.*

4. Quelle direction sera en charge du recouvrement de la TVA extra communautaire à partir du 1^{er} janvier 2014 ?

Réponse du ministre : *Cette question est toujours à l'arbitrage*

5. Le PMMS (Programme Ministériel de Modernisation et de Simplification) prévoit « une concertation spécifique sur l'amélioration du dispositif d'accompagnement des restructurations ». Cette concertation sera-t-elle au niveau ministériel ou directionnel ?

Réponse du ministre : *Si certaines mesures sont de niveau directionnel, d'autres (en particulier sur la mobilité) sont du ressort de discussions ministérielles à venir.*

6. Quelle est la position ministérielle sur le devenir du réseau de la DGCCRF ?

Réponse du ministre : *Tout en se réfugiant derrière l'arbitrage de Matignon, et la parution du rapport Weiss –Rebière, il a confirmé la volonté exprimée par Bercy sur le sujet. Pour les emplois de cette direction, ils seront au moins stabilisés en 2014.*

7. Suite à votre décision concernant l'INSEE sur le site de Metz, pouvez vous nous annoncer qu'une dotation budgétaire complémentaire sera attribuée à cette direction ?

Réponse du ministre : *Le réseau régional sera maintenu. Les moyens de fonctionnement actuels de l'INSEE ne seront pas impactés par l'engagement pris sur le déploiement du site de Metz*

8. Quand paraîtra l'arrêté pro/pro, qui actuellement paralyse le bon déroulement des CAP dans les différentes directions ?

Réponse du ministre : *Dans quelques jours, avec des taux inchangés pour la catégorie C (ce qui avec moins de promouvables, revient à une baisse du nombre de promus !).*

9. Les budgets de l'action sociale et de la politique de la santé et de la sécurité au travail et de la protection sociale complémentaire seront-ils préservés dans le PLF 2014 ?

Réponse du ministre : *Le budget 2013 a été préservé et nous ferons le maximum, dans le contexte budgétaire, pour 2014.*

Pour FO Finances, les réponses de Monsieur Moscovici, sans être surprenantes, sont loin des attentes des agents qui continuent de subir au quotidien les affres des suppressions d'emplois, induisant une dégradation constante de leurs conditions de travail, alors que dans le même temps leur pouvoir d'achat ne cesse de se détériorer.

Depuis plus de dix ans, Bercy se doit d'être exemplaire ! Cette formulation a déjà été exprimée par ses prédécesseurs, pour justifier les mêmes politiques d'austérité.

Dès le groupe de travail du 31 mai sur la préparation du Projet de Loi de Finances 2014, FO Finances continuera de porter les exigences et les revendications des agents en matière d'emplois, de moyens de fonctionnement, de déroulement de carrière, de reconnaissance des qualifications, mais aussi de politique d'action sociale et d'amélioration des conditions de travail.

Paris, le 30 Mai 2013

